

Elections aux Conseils d'UFR, Ecoles et Instituts

Le Directeur de l'EOST

- VU** le livre VII du code de l'éducation,
- VU** les statuts de l'Université de Strasbourg,
- VU** les statuts de l'École et Observatoire des Sciences de la Terre.

DECIDE

Article 1

Les élections générales/~~partielles~~¹ des représentants des personnels enseignants, BIATSS ~~et des étudiants~~ au Conseil de l'EOST se tiendront le mardi 23 novembre 2021.

Article 2

Les électeurs sont appelés à pourvoir :

- Collège A - Professeurs et personnels assimilés : 6 sièges
- Collège B - Autres enseignants chercheurs, enseignants et personnels assimilés : 6 sièges
- Collège des personnels BIATSS : 4 sièges
- ~~— Collège des étudiants : _____ sièges~~

¹ Rayer la mention inutile

Article 3 :

Le calendrier des opérations électorales est fixé ainsi qu'il suit :

Dates	Opérations électorales	Observations
Vendredi 29 octobre 2021	Affichage des listes électorales (20 jours avant le scrutin)	
Lundi 8 novembre 2021 avant midi	Date limite de dépôt des candidatures et des professions de foi	Envoi électronique ou lettre recommandée avec AR ou déposée directement
Vendredi 12 novembre 2021	Publication et affichage des candidatures	
Jeudi 18 novembre 2021	Date limite de demande d'inscription sur les listes électorales des personnels et des étudiants dont l'inscription est subordonnée à cette obligation	Cette demande doit être faite au plus tard 5 jours francs avant le scrutin
Lundi 22 novembre 2021 avant 12 heures	Date limite de dépôt des procurations	
Mardi 23 novembre 2021	SCRUTIN Mardi 23 novembre 2021 de 9 heures à 16 heures	
Mardi 23 novembre 2021	Dépouillement des votes et établissement des procès-verbaux	
Vendredi 26 novembre 2021	Proclamation et affichage des résultats	
Mercredi 1 ^{er} décembre 2021	Date limite de recours devant la commission de contrôle des opérations électorales (5 jours à compter de la date d'affichage des résultats)	La CCOE siège au tribunal administratif de Strasbourg

Les candidatures et les professions de foi doivent parvenir par voie électronique ou par lettre recommandée avec accusé de réception ou être déposées à :

Monsieur Abderrahman Bellahcene
Bureau 214
Adresse 5, rue René Descartes 67070 STRASBOURG Cedex
Mail abellahcene@unistra.fr

Article 4

M. Abderrahman Bellahcene est nommé Président du Bureau de vote.
Mme. Christiane Muller est nommée Secrétaire du Bureau de vote.

Article 5

La campagne électorale est officiellement ouverte à compter de la date de publication de cette décision sur le site internet.

M. Frédéric Masson est chargé de l'organisation des élections et de l'exécution de la présente décision.

Strasbourg, le 20/09/2021

Le Directeur,




Le Directeur de l'EOST
F. MASSON